

## Mesures catégorielles 2014 : Copie à revoir !

Un premier groupe de travail sur le projet de mesures catégorielles au titre de l'année 2014, s'est tenu sous la présidence de Mme Fejoz, Directrice des ressources humaines, adjointe au Secrétaire Général. Cette réunion, initialement programmée fin novembre, n'a pas empêché l'administration de transmettre les documents de travail moins de 72h avant.

A leur lecture, nous avons mieux compris pourquoi !

Après la purge opérée en 2013 (-50% de crédits : **35,8 M€** au lieu de 70M€ en 2012), les ministres avaient pris l'engagement, au Comité Technique du 8 octobre dernier, de maintenir le montant de ces crédits!

Il n'aura pas fallu plus de trois mois, pour que la réalité soit tout autre : Mme Féjoz annonçant plutôt un montant « autour de la trentaine » !

De plus, dans cette enveloppe budgétaire, sont intégrées les mesures Fonction Publique.

Pour 2014, c'est ainsi que 1,85M€ sont consacrés à la transposition de la loi du 12 mars 2012 pour les agents non titulaires, et 11,4M€ sont la traduction de la revalorisation de la grille de la catégorie C.

A ce groupe de travail, seul le projet relatif aux taux Promus/promouvables (intra catégorielles) a été présenté. Le débat sur les promotions inter catégorielles (listes d'aptitude) est renvoyé au niveau directionnel.

En annonçant que les propositions de l'administration sont des taux planchers, cette dernière pensait peut-être rassurer ses interlocuteurs !

A leur lecture (voir ci joint), l'appréciation de **FO Finances** est plutôt une profonde colère.

**La Fédération FO Finances** a fait un comparatif avec la situation vécue en 2013, et le résultat est accablant et sans appel :

|                    | Promouvables  |               |                | Promus |       |       |
|--------------------|---------------|---------------|----------------|--------|-------|-------|
|                    | 2013          | 2014          | Diff.          | 2013   | 2014  | Diff. |
| <b>Catégorie A</b> | <b>35 856</b> | <b>36 880</b> | <b>+2,77%</b>  | 2 524  | 2 374 | - 6%  |
| <b>Catégorie B</b> | <b>20 070</b> | 22 440        | <b>+10,56%</b> | 3 905  | 2 958 | - 25% |
| <b>Catégorie C</b> | <b>8 753</b>  | 6 917         | - 21%          | 3 693  | 1 983 | - 46% |
| <b>TOTAL</b>       | 64 679        | 66 237        | <b>+ 2,40%</b> | 10 122 | 7 315 | - 27% |

Les agents de catégorie C s'auto financent la revalorisation de leur grille indiciaire, qui rappelons- le, n'aura comme résultat concret en 2014, qu'une progression de leur point d'indice de 1 à 11 points en fonction de leur échelon et de leur grade.

Les agents de catégorie B voient se concrétiser une autre information fournie par l'administration à savoir « **la recherche d'une convergence vers la fourchette haute des taux constatés à l'échelle interministérielle** ».

Traduction concrète de ce langage technocratique : Bercy doit s'aligner sur les taux des autres ministères, qui sont notoirement inférieurs.

Par cette provocation, c'est plus de vingt ans de reconnaissance de la technicité et de qualification des agents des finances sur lesquels « s'assoient » nos ministres !

Pour **FO Finances**, si les ministères doivent s'aligner sur les taux les plus hauts constatés en interministérielle, cela ne peut avoir pour effet qu'un alignement interministériel sur les taux constatés dans les directions de Bercy, et non l'inverse !

Les agents de Bercy n'ont pas vocation au sacrifice perpétuel au nom de la pseudo exemplarité !

La cohérence de l'administration sur cette catégorie est totalement absente. Alors que l'an dernier, elle justifiait la baisse des taux pour l'accès à B2 par une égalité de traitement entre directions, cette année, pour des raisons strictement budgétaires, elle propose de réduire de 9 points cet accès pour les agents de la DGFIP et de la DGDDI.

Cette dernière direction se distingue également par ses propositions pour les agents de catégorie A, où sans distinction les taux sont revus largement à la baisse.

Toutes les directions, à des degrés divers, sont soumises à des propositions inacceptables même si ce n'est pas toujours pour les mêmes accès de grades.

**FO Finances a dénoncé ces premières propositions, puis a longuement argumenté pour en démontrer leurs incohérences et au final demander au ministère de revoir sa copie.**

**La présidente de séance a accepté de planifier un nouveau groupe de travail, le 22 janvier prochain, annonçant vouloir boucler ce dossier avant la fin du même mois !**

Les promotions internes sont un élément déterminant dans la vie au travail des agents. Depuis des années, l'observatoire interne relève que les perspectives de déroulement de carrière sont l'appréciation la plus négative de la part des agents.

Ce n'est pas ce projet en l'état qui va l'améliorer !

Il prolonge une politique qui se concrétise par : des suppressions d'emplois, des restructurations, le blocage de la valeur du point d'indice, la détérioration permanente des conditions de travail, et maintenant par un affaiblissement conséquent des perspectives d'amélioration de carrière par le biais d'une promotion interne.

**Comme elle l'a été à ce groupe de travail, bien seul il faut le noter, la Fédération des Finances FO apportera son analyse aux nouveaux éléments transmis, mais sera également force de propositions dans l'intérêt de l'ensemble des agents des finances.**

### **Correctif de B en A**

Au cours de ce groupe de travail, Mme Féjóz a apporté une réponse à un dossier que la Fédération FO et ses syndicats nationaux, portent depuis 7 ans : les modalités de reclassement des agents promus de B en A avant 2007.

Après l'aval des Ministres et des services de la DGAFP, un projet de décret a enfin été déposé au Conseil d'Etat.

Ce dossier, qui n'a que trop duré, vient de franchir une étape décisive. Espérons que le Conseil d'Etat n'attendra pas à son tour 7 ans pour apporter son appréciation !